



# Le Bulletin Syndical

## SNUipp-FSU 15

# P

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Numéro 55 : juin juillet août 2007

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

DEPOSÉ LE 22-06-2007

### DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE RIEN N'EST RÉGLÉ : LE BLOCAGE CONTINUE

#### SOMMAIRE :

Page 1 : Edito

Page 2 : Direction et fonctionnement de l'école

Page 3 : Texte maternelle et direction.

Darcos : dialogue ouvert et postes fermés.

Page 4 : Laissez-les grandir ici.

Page 5 : Des thèmes en débat

Page 6 : renouvellement des contrats EVS

Page 7 : Compte rendu de la CAPD du 20 et 21 juin.

#### EDITO :

Beaucoup prédisaient une vague bleue, mais comme le chantait Trenet : « *la mer qu'on voit danser... a des reflets changeant.* ».

Sarko à peine élu, les premières annonces du gouvernement semblent avoir déjà créé la méfiance. Nous mentirions si nous prétendions ne pas nous en réjouir. Nous aurions même préféré que cette méfiance s'exprime un peu plus tôt.

Quoiqu'il en soit, aux politiques à présent de prendre leurs responsabilités, et à nous de prendre les nôtres.

Nos revendications demeurent. Il nous reste à mettre en œuvre les stratégies et les actions susceptibles de les mener à bien.

En matière éducative, le Président de la République a reçu les fédérations de l'Education Nationale. Il a annoncé l'abrogation du décret De Robien modifiant le décret de 1950, le renouvellement des contrats aidés dans le premier degré (scolarisation des élèves en situation de handicap et aide au fonctionnement de l'école), a suspendu le dispositif de l'apprentissage junior. Ces décisions sont évidemment liées aux mobilisations des personnels et de leurs organisations syndicales.

Mais, il a confirmé le **non-remplacement d'un départ en retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat**, en liant d'éventuelles mesures catégorielles à ces économies. Il prépare **un budget dont l'objectif essentiel est de réduire les coûts (emplois, salaires,...).**

Les choix budgétaires, confirmés par le gouvernement Fillon vont rendre encore plus difficile la situation dans les écoles. **Seuls 500 postes sont créés à cette rentrée 2007, quand 24 000 élèves supplémentaires sont attendus dans les classes soit un poste pour 48 élèves.** Cette année déjà, l'insuffisance du nombre d'enseignants était patente et a été rendue visible par la multiplication des situations de non-remplacement dans les départements. L'administration a dû, dans certains départements, supprimer les décharges de directeurs, d'IMF, et annuler des stages de Formation continue pour maintenir la présence de maîtres devant les élèves. A la rentrée, beaucoup d'ouvertures de classe n'auront pas lieu alors que les effectifs les justifient.

**Ce décalage entre l'accroissement du nombre d'élèves et le faible nombre des créations de postes empêche toute amélioration des conditions d'accueil des élèves.**

Loin de céder au fatalisme, c'est l'esprit plus combatif que jamais que les 350 délégués départementaux du SNUipp se sont retrouvés, début juin, à Nevers, pour définir les grandes orientations du SNUipp pour les 3 ans à venir.

**Les délégués du SNUipp se sont engagés à construire l'unité la plus large : avec les autres syndicats, avec les parents, et bien sûr avec vous tous, pour défendre nos valeurs, notre école, et nos conditions de travail au quotidien.**

Le secrétaire départemental du SNUipp

#### "Le Bulletin Syndical"

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs des écoles et PEGC  
Section du Cantal

**Siège social :** Bâtiment de l'Horloge  
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

**Tél : 04 71 64 03 35**

**e.mail : [snu15@snuipp.fr](mailto:snu15@snuipp.fr)**

**Site : <http://15.snuipp.fr/>**

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

## DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DES ECOLES.

Travail en équipe, temps de concertation, rôle du conseil des maîtres, tâches administratives... : **l'école manque de temps!**

La question de la direction est symbolique du mal profond qui ronge toute la profession. A force de répondre sans cesse à l'urgence il n'est plus possible de tenir compte de chaque enfant, de dialoguer avec les parents, et de consacrer à nos missions pédagogiques le lent travail de maturation qu'elles requièrent.

Voilà pourquoi, après plusieurs années, et malgré menaces et pressions, le blocage ministériel se poursuit, avec l'assentiment de la plupart des collègues, directeurs ou non. Le protocole signé à peu de frais et les 15€ mensuels lâchés récemment par de Robien n'y changent rien, ne règlent rien.

Les délégués départementaux du SNUipp, réunis en congrès début juin, ont été unanimes pour approuver une poursuite et une amplification de nos revendications :

Le temps de travail devant élèves des enseignants doit être diminué.

Le temps de l'élève doit être mieux pensé et ne pas répondre aux seuls impératifs économiques.

L'école doit être un lieu de la pensée, pas une usine à évaluations et à sanctions.

Les réponses, les menaces, puis les sanctions de Fillon ou de Robien ont au moins prouvé une chose : le blocage administratif gêne l'administration. D'un coup de baguette aussi magique qu'hâtive, Sarko et Darcos ont fait disparaître les malencontreuses réformes de Robien dans le second degré. Il est vrai que la colère grondait ! Mais pour le moment, sur l'école primaire : rien ou très peu. Il est pourtant temps, grand temps d'agir.

**Le SNUipp appelle solennellement les directrices et directeurs à poursuivre ou reprendre le blocage administratif.**

Notre première revendication reste, avant toute chose, la réouverture de négociations sur cette question, et une véritable considération pour le travail effectué par les collè-

- ⇒ Les enquêtes d'effectifs en prévision de la rentrée commencent à arriver dans les écoles : n'y répondez pas, pas plus qu'aux projets d'école ou aux diverses enquêtes.
- ⇒ Que vous soyez adjoints ou directeurs, ces questions nous concernent tous : envoyez-nous vos impressions ou réflexions par mail ou en participant au forum sur le site du snuipp 15.

## Extrait du texte action voté par le conseil national du SNUipp du 18 juin

### Maternelle

Alors que la maternelle joue un rôle prépondérant dans la réussite ultérieure notamment par la prévention des difficultés des élèves, les manques y sont évidents et persistants... **Le recul de la scolarisation des enfants de 2/3 ans (de 35% en 1996 à 21% aujourd'hui) est partout engagé.** Les effectifs par classe, les non-remplacements des enseignants, le manque de formation... compromettent les conditions de scolarisation. Le SNUipp mènera le débat sur la scolarisation obligatoire dès 3 ans. **L'école maternelle a besoin de véri-**

**tables mesures pour être le levier de la réussite de tous les élèves.** Le SNUipp entend porter cette exigence dès le premier trimestre de l'année scolaire avec tous ses partenaires.

### Direction et fonctionnement

**Le protocole ne règle en rien la question de la direction et du fonctionnement de l'école.** La question du temps et de la reconnaissance des fonctions reste entière. Le ministère a fait le choix de mettre en oeuvre un accord minoritaire rejeté par la profession et a refusé d'ouvrir de vraies négociations prenant en compte les revendications exprimées majoritairement par les personnels. Le ministère a décidé de sanctionner les directeurs en blocage administratif. Le SNUipp demande que les sanctions contre les

directeurs soient levées. Il demande que la direction d'école et le fonctionnement fassent partie des discussions ministérielles sur le métier d'enseignant. **Dès la rentrée, le Conseil National appelle à poursuivre l'action sur le fonctionnement et la direction d'école.**

Le Conseil National appelle à poursuivre le blocage administratif. Il décide de réunir les personnels sur ces questions dès la rentrée et de débattre des suites de l'action en vue de la préparation d'Etats Généraux de la direction et du fonctionnement de l'école, dont le SNUipp décide la tenue avant les vacances d'automne. Il cherche à les inscrire dans le cadre le plus unitaire possible.

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNUipp NATIONAL. DIALOGUE OUVERT, POSTES FERMÉS ?

Le SNUipp a été reçu ce jour par le ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos. Le SNUipp a rappelé sa volonté d'une rupture dans la politique éducative menée ces dernières années et son ambition de construire une école de la réussite de tous les élèves avec ses conséquences en matière de fonctionnement de l'école, de baisse des effectifs, de temps pour le travail en équipe. Cela nécessite des moyens supplémentaires.

Le ministre a rappelé qu'il n'envisageait pas de réforme pédagogique d'ampleur en raison de l'empilement des réformes et des dispositifs existants. **A la demande du SNUipp, il a répondu que l'évaluation CM2 n'aura pas de caractère obligatoire à la rentrée 2007 et n'a pas exclu des évolutions de pro-**

### grammes qui remettent en cause les circulaires De Robien.

Le ministre a confirmé la mise en place d'un chantier sur le métier d'enseignant qui concernera les professeurs des écoles. Une première réunion aura lieu dès juillet.

La discussion a confirmé de **fortes divergences sur l'expérimentation des EPEP** qui avait suscité une très large opposition. Si le ministre a annoncé qu'il différerait la publication du décret et qu'il procéderait à de nouvelles consultations, il n'en a pas moins affirmé sa volonté de mettre en place des EPEP.

**Le ministre a confirmé que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite concernera l'Education Nationale.** Le SNUipp s'opposera à cette politique de régression de l'emploi public qui ne prend en compte ni l'augmentation du nombre d'élèves en primaire, ni la nécessité d'améliorer et de transformer l'école.

Si le ministre de l'Education Nationale se montre ouvert en matière pédagogique, en revanche **il confirme des orientations budgétaires inacceptables qui aggravent la situation existante et hypothèquent toute possibilité de transformation de l'école.**

*Paris, le 20 juin 2007*

## CONGRES du SNUipp – NEVERS 2007

### Motion « *Laissez les grandir ici* »

Le congrès du SNUipp dénonce la multiplication des expulsions et demande solennellement au gouvernement :

- que cessent les arrestations de familles sans-papiers et les reconduites à la frontière ;
- que tout soit fait pour que la scolarisation des enfants se passe dans les meilleures conditions ;
- que le droit à l'éducation pour tous soit respecté.

Le SNUipp proteste contre la répression dont sont victimes les militants associatifs et syndicaux qui sont poursuivis pour avoir, dans le cadre d'actions collectives et sans qu'aucun acte de violence n'ait pu être constaté, manifesté leur soutien aux élèves dont les familles sont sans-papiers.

Le SNUipp exige l'abandon des poursuites et appelle tous les citoyens à la solidarité et à la mobilisation contre les atteintes aux droits de l'Homme.

Le congrès du SNUipp demande la régularisation de tous les sans-papiers. Il appelle à poursuivre l'action dans le RESF. Dans les jours qui viennent comme à la rentrée, il ne doit manquer aucun élève dans les classes.

**Pendant 3 jours la Compagnie Jolie Môme, connue pour son activisme joyeux et son engagement spectaculaire, réunit autour d'elle, musiciens, troupes de théâtre, ateliers militants et autres joyusetés.**

**Renseignements complets, sur les spectacles, l'hébergement, etc :**  
**[www.cie-joliemome.org](http://www.cie-joliemome.org)**  
**Tel : 01 49 98 39 20**  
**06 83 59 80 11**



### **Calendrier premier concours interne 2008:**

Inscriptions : du jeudi 13 septembre 2007 à 12h au mardi 23 octobre à 17h par internet à l'adresse [www.education.gouv.fr/siac/siac1](http://www.education.gouv.fr/siac/siac1). ( possibilité également de s'inscrire par courrier en recommandé simple d'un formulaire imprimé ).

Confirmation d'inscription : du mardi 30 octobre 2007 à 12h au mardi 13 novembre 2007 à 17h par internet ( possibilité de confirmer par écrit ).

Envoi des dossiers : avant le mercredi 14 novembre 2007 à minuit par voie postale en recommandé simple.

Epreuve d'admissibilité : mercredi 12 mars 2008.

Epreuve d'admission : la date sera fixée ultérieurement par les IA.

Les candidats s'inscrivent auprès de l'IA du département au titre duquel ils désirent concourir.

Le nombre d'emplois à pourvoir par concours interne et liste d'aptitude sera fixé ultérieurement.

## Des thèmes en débat : Les enseignants du SNUipp au congrès de Nevers

Un peu plus de 350 collègues se sont donc réunis toute la semaine à Nevers pour passer en revue l'ensemble des textes qui seront notre base revendicative pour les trois ans à venir.

Pour le Cantal, ce sont Caroline Komorn, Serge Julle et Erik Rousseaux qui étaient délégués.

Le constat général est que, malgré de nombreux appels dans nos bulletins et lors des RIS, trop peu de collègues participent en amont à l'élaboration de ces textes, ce qui est regrettable car la procédure d'amendement, qui part de la base (les conseils syndicaux départementaux), est prévue pour assurer un maximum de démocratie et de transparence dans les décisions.

Les débats ont néanmoins été très riches et fournis, des consensus sur le texte final n'étant souvent trouvés qu'après de longues heures de débat.

Toutefois, au moment du vote final, les 4 thèmes ont obtenu des scores de soutien supérieurs à 95%, ce qui prouve que les séries d'amendement avaient atteint leur but.

L'ensemble des textes sera bientôt disponible.

Voici quelques points qui ont fait débat :

### Thème 1 : comment réussir l'école.

#### La difficulté scolaire :

Les débats ont beaucoup porté sur les PPRE. Finalement un accord est trouvé pour dénoncer les PPRE tel qu'ils sont mis en place. « *La notion de contrat individuel risque d'isoler, de stigmatiser, de culpabiliser, et de rompre la dynamique de l'apprendre ensemble.*

*Le SNUipp défendra les collègues qui s'opposeraient à la mise en place du PPRE ».*

#### L'école maternelle :

Ailleurs comme chez nous, les IA prennent prétexte du fait que la maternelle n'est pas obligatoire pour ne plus compter les plus jeunes enfants et récupérer des postes.

Pour que cesse cette habitude de considérer la maternelle comme une variable d'ajustement et pour que soit prises en compte l'importance et la qualité de la maternelle, certaines sections proposaient que nous intégrions dans nos revendications l'obligation scolaire dès 3 ans.

Après des débats passionnants et très argumentés de part et d'autre, cette proposition n'a pas été retenue pour le moment, et nous restons sur notre revendication d'un devoir d'accueil de tous les enfants dont les parents le souhaitent dès 2 ans.

Toutefois, cette question étant sensible, il sera demandé aux conseils syndicaux départementaux d'en débattre d'ici la fin de l'année scolaire 2007-2008, afin d'amender éventuellement le texte si une majorité claire se faisait sur ce sujet.

### Thème 2 : organisation et fonctionnement de l'école.

#### Direction et fonctionnement des écoles :

Le SNUipp réaffirme son opposition à la création d'EPEP et au statut de « super directeur » qui en découlerait.

Il dénonce l'écrasante accumulation de charges nouvelles qui tendent à éloigner le directeur du reste des enseignants en le transformant en simple rouage administratif.

Si certaines sections souhaitaient que soit proposée aux directeurs une véritable formation qualifiante sur une année ou au moins plusieurs mois, cette proposition a été rejetée car elle ouvrirait la voie à une spécialisation des collègues qui va à l'encontre de ce que défend le SNUipp.

Pour le SNUipp, « *La fonction de directeur doit être mieux reconnue, ses missions clarifiées et sa charge de travail allégée.* »

#### La petite enfance:

La question avait fait l'objet d'un sérieux débat lors du CS du Cantal, les mêmes questionnements se sont retrouvés lors du congrès.

D'un côté, ceux qui craignent de voir la maternelle menacée par un service de la petite enfance qui pourrait n'être qu'une garderie. De l'autre, ceux qui constatent que de plus en plus de parents se retrouvent sans solution pour leur tout jeunes

enfants.

Le texte final retient la revendication d'une offre de garde pour les très jeunes enfants, sans précision d'âge.

Il devra être financé par des fonds publics, et garanti sur tout le territoire, avec des cadrages nationaux en terme de contenu. Il devra être complémentaire et non concurrentiel de la maternelle et ne pas s'y substituer.

### Alternance et stage filé :

Plusieurs sections ont tenu à préciser le texte qui était proposé, notamment en dénonçant de manière plus claire la pratique du stage filé.

Le stage filé « *place de fait le PE2 dans une recherche de recettes utilisables directement dans la classe. De concepteur il devient exécutant.* »

Le rôle de l'équipe enseignante n'est pas de se substituer aux maîtres formateurs. « *Le SNUipp s'oppose notamment au glissement des missions dévolues aux directeurs dans ce cadre.* »

### Thème 3: l'école et ses personnels.

#### Les emplois vie scolaire.

La difficulté de rédaction résidait dans le fait que le SNUipp refuse la pérennisation de la précarité dans les écoles, exige un véritable statut des EVS et AVS, mais ne peut cependant abandonner à leur sort les personnels déjà en poste dans les écoles. Pour autant la position du SNUipp reste très claire : « *Le SNUipp refuse la pérennisation de la précarité dans les écoles. Trente mille EVS risquent de se retrouver au chômage à l'issue de leur contrat. Dans l'urgence le réemploi de ces personnels doit être assuré en attendant que les postes statutaires correspondant aux tâches effectuées(...) soient créés.*

La place manque naturellement ici pour rendre compte de l'ensemble des débats. Nous encourageons chacun à se référer à l'ensemble des textes, que nous mettrons à disposition dès que possible sur notre site.

Les délégués SNUipp 15 pour le congrès:  
Caroline Komorn, Serge Julle  
et Erik Rousseaux

## RENOUVELLEMENT DES CONTRATS EVS:

Suite à nos nombreuses interventions et face à l'évidence des besoins, le gouvernement a décidé de prolonger le dispositif actuellement en place.

Concernant le premier degré, la totalité des emplois venant à échéance est donc renouvelée.

La note du cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre, adressée au directeur de cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale à propos du renouvellement des emplois aidés, permet aux IA et aux Recteurs de faire **procéder à des prolongations des contrats EVS en cours dans la limite de durée prévue par les décrets** (jusqu'à 36 mois pour les CAV (sauf les travailleurs handicapés ou de plus de 50 ans qui peuvent prolonger jusqu'à 60 mois) et jusqu'à 24 mois pour les CAE)

### Il ne s'agit pas d'un nouveau plan de recrutement.

- La prolongation doit être appliquée sans interruption de contrat (soit au 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour les 2/3 des EVS).
- Les employeurs sont à même de décider de la durée de la prolongation dans la limite de la durée maximale.

### Des situations très diverses peuvent se présenter :

- les emplois d'EVS vacants (suite à démission par ex) ne donneraient pas lieu à de nouveaux recrutements : nous poserons dès que possible la question à l'IA.
- le renouvellement de contrats se terminant dans les jours à venir risque d'être compromis, les démarches administratives n'étant pas lancées. En complément de l'intervention nationale, le SNUipp 15 interviendra localement en s'appuyant sur la note du cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre.

### Attestation de compétence

Les textes précisent qu'une attestation de compétence est délivrée par l'employeur et est prise en compte au titre de l'expérience requise pour la validation des acquis de l'expérience.

**Cette attestation n'a pas à être complétée au moment des renouvellements.**

Elle doit être fournie à l'EVS à l'issue de son contrat. Un modèle est mis à disposition par la Direction des Affaires Financières, mais chaque employeur peut lui-même établir sa propre attestation. Elle est à signer par l'employeur. C'est donc le chef d'établissement employeur qui doit apposer sa signature.

Nous alertons sur la prudence dans le remplissage de certaines rubriques.

### Non prolongation

Les EVS qui ne souhaitent pas prolonger leur contrat doivent pouvoir percevoir les allocations chômage. Le SNUipp national poursuit ses interventions en direction du ministère.

### Dernières Infos :

Le Ministère de l'Éducation Nationale vient enfin de sortir une note en date du 18 juin 2007 officialisant les informations dont nous vous avons fait part dans notre mail aux écoles du 13 juin.

Les services de l'IA vont donc enfin pouvoir faire avancer ce dossier.

## VERS UNE PRECARITE DURABLE ?

*Pour le SNUipp, le renouvellement de ces contrats n'est qu'un pis-aller et ne constitue en rien une victoire.*

*La précarité s'installe dans nos écoles. Des emplois sous-payés et sans avenir sont confiés à des personnels à qui on ne propose le plus souvent aucune formation, et qui ne sont pas recrutés sur concours comme c'est la règle dans la fonction publique.*

*Dans les écoles, les équipes ont fait de leur mieux pour accueillir ces personnels et de leur côté les personnels embauchés ont souvent effectué avec beaucoup de bonne volonté les missions qui leur étaient confiées : il est d'autant plus scandaleux de les voir exploités de la sorte.*

**Le SNUipp réclame la création d'emplois statutaires et pérennes, avec une définition claire des missions, et un mode d'accès ouvert à tous sur concours.**

## PRIME DE RETOUR A L'EMPLOI (Concerne les CAV et certains CAE ayant bénéficié de minimas sociaux):

Pour ceux qui ne l'aurait pas encore fait, il est encore temps d'entamer les démarches pour obtenir la prime de retour à l'emploi (1000 Euros) à laquelle ils ont droit (voir courrier type sur notre site) :

En application de l'article L.322-12 du code du travail, cette prime est attribuée aux bénéficiaires de l'une des allocations suivantes : RMI, ASS, API, lorsque ceux-ci débutent ou reprennent une activité professionnelle au cours de la période de versement de l'allocation. Ces dispositions intègrent donc les bénéficiaires de ces allocations lorsqu'ils sont recrutés sous CAV, voire sous CAE.

Le versement de cette prime est effectué directement à l'intéressé, par l'organisme qui lui versait son allocation (RMI, ASS, API), sur présentation de son contrat de travail.

En application du décret n°2006-1197 du 29 septembre 2006 relatif à cette prime de retour à l'emploi, les agents recrutés sous CAV (voire ceux sous CAE) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, sont éligibles à la prime de retour à l'emploi, versée selon les modalités fixées par la circulaire DGEFP n°2007/03 du 17 janvier.

**En ce qui concerne les CAV (voire certains CAE ayant bénéficié des minimas sociaux) recrutés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2006**, il doivent demander la prime exceptionnelle de retour à l'emploi (PERE) auprès des ASSEDIC. (décret n°2005-1054 du 29 août 2005)

**Si ces demandes sont rejetées, les personnes concernées peuvent contacter le SNUipp qui les guidera dans leur démarche.**

## Compte rendu de la CAPD du 20 et 21 juin 2007

### Postes adaptés :

La nouvelle loi parle de poste adapté de courte durée (pour une année scolaire et renouvelable 3 fois) et de poste adapté de longue durée (d'une durée de 4 ans, renouvelable). Les personnes concernées peuvent nous contacter pour de plus amples informations.

### Conseiller pédagogique Aurillac III :

Pascale Drelon après avis favorable lors de l'entretien occupera le poste à TP (elle garde la priorité sur son poste de Vic sur Cère l'an prochain)

### MDPH :

Une seule candidature d'une personne non spécialisée. Un appel à candidature national a été lancé (réponse prévue le 22 juin). Sans réponse d'un enseignant spécialisé, un appel à candidature départemental sans spécification de spécialisation sera à nouveau proposé.

### OCCE/CDO :

une seule candidature retenue. Lac Mylène obtient le poste. Le SNUipp demande à ce qu'il soit rappelé à l'IUFM de transmettre aux PE2 les appels à candidature, ce que, semble-t-il, l'IUFM a omis de faire. Même demande pour les personnels qui intègrent le département et qui n'ont pas été avisés.

### EMALA :

La libération du poste de Vézac n'étant pas encore effective, les nominations n'ont pu être validées en CAPD.

L'IA rappelle que la présence des collègues ne sera demandée les mercredis après midi qu'en cas de surcharge de travail et donc de manière exceptionnelle. Un contact se-

ra pris avec le directeur du CDDP pour rappeler cette information ainsi que les difficultés d'organisation lorsque les véhicules ne sont pas stationnés au CDDP.

Il n'est en effet pas exigible de demander aux collègues de transporter les documents dans leur véhicule personnel et le temps le trajet pour rejoindre le CDDP devra être pris sur le temps de travail. Est-ce bien raisonnable ?

### Les Dinandiers :

Dans les conditions actuelles, les locaux de l'aire des gens du voyage ne peuvent accueillir les enseignants et leurs élèves. Il est prévu d'implanter les deux postes sur une ou plusieurs écoles d'Aurillac pour la rentrée.

Malgré notre demande de geler ces postes tant que nous n'avons pas plus de précisions, l'IA souhaite maintenir les affectations. La réunion du 4 juillet prévue avec la mairie, la CABA, la préfecture et l'EN donnera les orientations choisies pour l'année prochaine. Restons vigilants...

### SEGPA Mauriac :

Dans l'attente des résultats de la commission d'affectation des directeurs d'établissements spécialisés, la demande d'une collègue pour faire fonction est retenue.

Concernant les **postes spécialisés fractionnés** et le poste de la **CLIS de La Jordanne** (2 demi-journées d'intervention en LEP pour des élèves handicapés non indiquées au mouvement lui sont affectées), le SNUipp demande à ce que le temps à disposition de l'IEN soit considéré comme du temps de synthèse entre les différents établissements. L'administration est restée vague mais ne l'exclut pas.

### Mouvement des titulaires :

42 personnels sans postes. 5 collègues sont maintenus sur leur poste

existant à l'identique par rapport à l'année précédente.

10 postes étaient étiquetés difficiles et devaient donc être pris par des titulaires. Si quelques-uns ont fait le bonheur des collègues, 5 ont été imposés aux derniers enseignants par ordre de barème.

### Mouvement des stagiaires :

26 PE2 (dont 1 prolongation de scolarité et un congé parental). 14 d'entre eux ont souhaité attendre le 3ème mouvement et n'ont pas été affectés sur un poste à ce jour.

### Inéat/exéat :

6 exéats au titre de rapprochement de conjoint ont été accordés. Les personnes concernées sont maintenant dans l'attente d'une réponse des départements d'accueil (Haute Loire, Puy de Dôme, Lozère, Tarn et Garonne, Pyrénées Atlantiques, Savoie). 2 possibilités d'échange entre stagiaire et titulaire sont à confirmer auprès des départements concernés soit l'Aveyron et le Puy de Dôme.

### Résultats du 2ème mouvement :

Tableau en page suivante.

Vos représentants SNUipp à la CAPD : Delphine Bruballa, Richard Gaillard, Gérard Lagriffoul, Erik Rousseaux et Nathalie Moncanis.

MEYROUX	Valérie	1/2 Aurillac PDoumer + 1/2 Lacapelle Del Fraisse
MERLE	Valérie	RAD P Doumer
LOMBARD	Sophie	Vic sur Cère adj TP
FAURE	Jérémy	Arpajon adj matern
ROUSTAIN	Pierre Jean	Paul Doumer adj
SOULIE	Christelle	1/2 Aurillac Canteloube
RUMIN	Sophie	St Paul des Landes adj
BENOIT	Marie	1/2 IESHA + 1j CLIS Marmiers+ 1j RAD La Jordanne + 0.25 dispo IEN
PERNET MUGNIER	Isabelle	Clavière Dir 1 classe
LANTUEJOUL	Hélène	Éduc EREA
SYREIGEOL	Claire	St Paul des Landes adj
BONHOMME	Maryline	1/2 JB Veyre + 1/2 RAD PDoumer
GESLAN	Magali	Vic sur Cère adj
MAURANNE	Valérie	1j RAD Massiac + 1j St Poncy + 0.25 dispo IEN
DOUDIES	Delphine	Laroquebrou dir 5 classes
BOYER	Marie	1j La Fontaine + 1j Reilhac + 1j Naucelles + 1j Vézac + 0.5 déch synd
GANGNEUX	Elodie	1j Auriac l'égise + 2j Massiac + 1j CLIS Thioleron+ 0.5 ST Flour Vialatte
GUILLAUME	Nicolas	Mauris adj
DE CORBIER	Françoise	Laroquevieille adj
PASLIER	Rachel	1j Loubarette + 1j Tanavelle + 1j Les Ternes + 0.5 Ruynes
GAUTHIER	Laure	1/2 St Jacques des Blats + 1j Vic + 1j Polminhac
BAC	Bénédicte	Le Rouget adj
DELBOS	Rachel	1/2 St Flour IME + 1/2 décharge direction
DEGOUL	Magalie	1/2 Polminhac + 1j Polminhac + 0.25 dispo IEN
CABANES	Eric	1/2 Leynhac + 1j Leynhac + 1j Mauris
LAC	Mylène	1/2 OCCE + 1/2 CDO
MUGUET	Cécile	1/2 SEGPA Aurillac + 1j RAD Montsalvy + 1j RAD Arpajon + 0.25 dispo IEN
LONGEVIALLE	Céline	RAD Pierrefort
SALDO	Aurélié	Laroquebrou adj
MATHIEU	Mélanie	1/2 Arpajon + 1j Arpajon + 1j Montsalvy + 0.25 dispo IEN
GEZZAR VOLPILHAC	Anne	1/2 Ydes + 1j Déch dir Ydes + 1j Ydes adj + 0.25 dispo IEN
MARTELLO	Estelle	Aurillac brigade congés
LAVIGNE	Pauline	Remplacement stage long PERS
BAC	Marie Pierre	1/2 Le Rouget adj + 1j Cassaniouze + 1j St Etienne de Mauris + 0.5 dispo IEN
PEGARD	Sandy	Les Dinandiers dir
PELLETIER	Laëtitia	ITEP Le Parc Allanche adj
BENECH	Anne Laure	SEGPA La Ponétie Aurillac
SOLIER	Hélène	Brigade congés ASH
VERBYST	Mylène	SEGPA Mauriac
GAY	Iris	Le Vigean adj
ROUX	Marylène	ITEP Le Parc Allanche Dir
TERRIEUX	Emilie	1/2 IME Mauriac + 1j IME +1j Moussages + 0.25 dispo IEN
LOOSFELT	Elisabeth	1/2 St Martin + 1j St Martin + 0.25 dispo IEN
USSE	Stéphanie	Glénat adj
BABUT	Mélissa	1/2 Le Vigean + 1/2 Saignes
CAILHAUD	Laurence	Poste fléché langues Mauriac
CARCASSES	Stéphanie	1/2 Mauriac adj + 1/2 langues
FABRE	Isabelle	Mauriac déch dir
POUJAT	Aline	1/2 Trizac + 1j Trizac + 1j Mauriac
LAMBERT	Marie	St Paul des Landes dir 9cl
GOUMENT	Aurélié	Namhac dir 1 classe
THIBAUT	Fanny	Trizac dir 2 classes

SNUipp 15



Bâtiment de l'horloge  
15000 Aurillac  
tel : 04.71.64.03.35  
tel : 08.70.61.92.85  
fax : 04.71.64.00.17  
courriel : [snu15@snuipp.fr](mailto:snu15@snuipp.fr)  
portail : <http://15.snuipp.fr/>

**Attendent le 3ème mouvement :**

GUILLOTEAU Florence,  
JACQUET Géraldine,  
AMARGER Sabine,  
FOUR Caroline, CAZES Céline,  
BENTAMMAR Marion,  
DELCAUSSE Anne,  
BACHELLERIE Marion,  
DELFOUR Capucine,  
LOUBAT Camille,  
VACARESSE David,  
NOYER Aurélié,  
ROUBY Claire,  
BOUQUET Sandie.